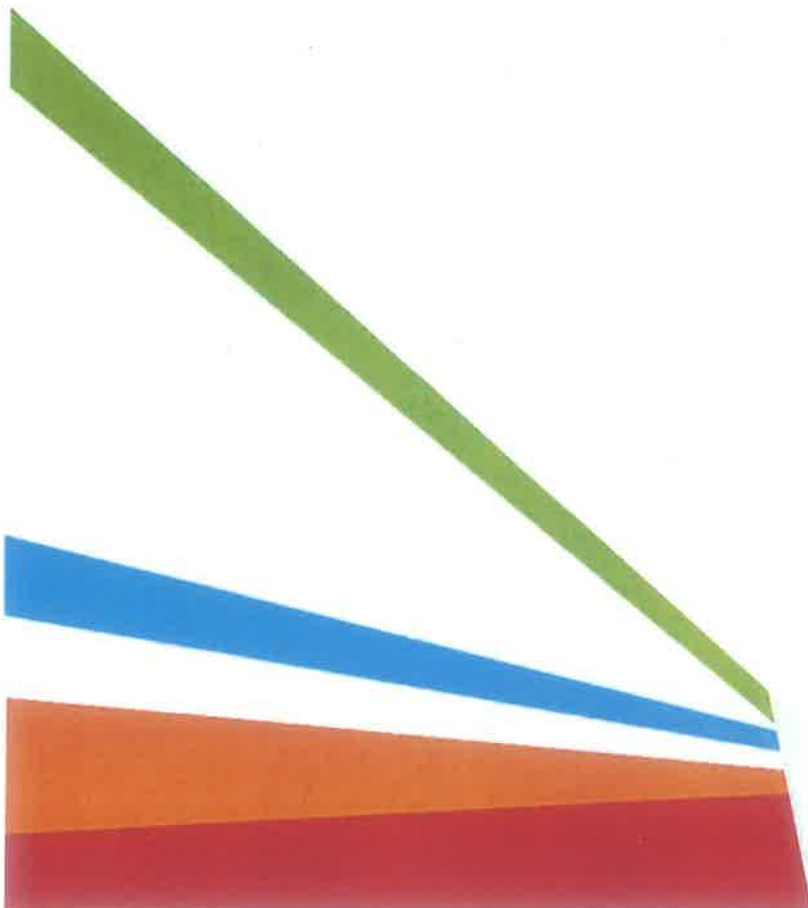


# RAPPORT FINAL

## COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE CONFLUENCES

### PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION POUR AVIS DES COMMUNES MEMBRES

**Vu, pour être annexé**  
à la délibération du  
Conseil Communautaire  
en date du... 21/07/2016  
A Castelsarrasin, le... 26/07/2016  
*Le Président*



## 1 PREAMBULE

- L'ambition du schéma.....3
- L'élaboration du schéma.....4

## 2 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

- Rappel du contexte local.....6
- Recensement des moyens et des pratiques.....8
- Synthèse et enjeux.....11

## 3 LE PROJET DE MUTUALISATION 2015-2020

- Les priorités de mutualisation retenues.....12
- Détail des actions de mutualisation.....14

## 4 LE PILOTAGE DU SCHEMA DE MUTUALISATION.....30

## 5 ANNEXES

- Définitions et bases juridiques des principales modalités de mutualisation.....32
- Acronymes.....33

# PREAMBULE

## L'ambition du schéma

L'élargissement de la Communauté de Communes et le renouvellement des équipes municipales, en 2014, ont impulsé une nouvelle dynamique intercommunale. L'une des premières décisions a consisté à doter l'intercommunalité d'un nouveau nom : Boudou, Castelsarrasin, Durfort-Lacapelette, Lizac, Moissac et Montesquieu forment désormais la Communauté de Communes Terres de Confluences. Ce nom renvoie à la position du territoire, à la jonction du Tarn et de la Garonne, et à la volonté de fédérer les communes entre elles.

Une autre décision a suivi : lancer une réflexion globale, en 2015, pour répondre à deux questions :

- **Quelles priorités d'actions pour la Communauté de communes dans les années à venir ?** Des réponses à cette question sont apportées dans le projet de territoire. Pour rappel, à ce jour, la Communauté de Communes (CC) intervient notamment dans le développement économique, l'aménagement du territoire, la collecte et le traitement des ordures ménagères, l'assainissement non collectif et la restauration collective.

- **Avec quelles ressources ?** C'est notamment l'objet du schéma de mutualisation, conçu en même temps que le projet de territoire présenté dans ce document.

C'est la première fois que la CC Terres de Confluences engage une telle démarche, pour avoir une vision claire et partagée de son intervention dans les années à venir.

L'élaboration du schéma de mutualisation, qui répond également à une obligation réglementaire, a conduit à l'identification de **13 actions de mutualisation à engager** durant les quatre prochaines années avec l'objectif de :

- Développer une culture et une expertise commune, en partageant de l'ingénierie, de l'information, des connaissances ;
- Optimiser le fonctionnement des collectivités ;
- Travailler ensemble au service du projet de territoire et des habitants, notamment dans les domaines de l'aménagement de l'espace et du développement économique.

Les actions identifiées ont des implications importantes pour le bloc local :

- la **création d'un service commun** à toutes les communes et à la CC pour la commande publique ;
- le **transfert de la compétence voirie** des communes à l'intercommunalité ;
- le **renforcement des moyens de la Communauté de communes** par la mise à disposition d'agents communaux dans les domaines de l'animation économique et de l'ingénierie (projets / financements) ;
- le  **rapprochement des CCAS** de Castelsarrasin et Moissac, en vue de la création d'un CIAS ou d'un service intercommunal.

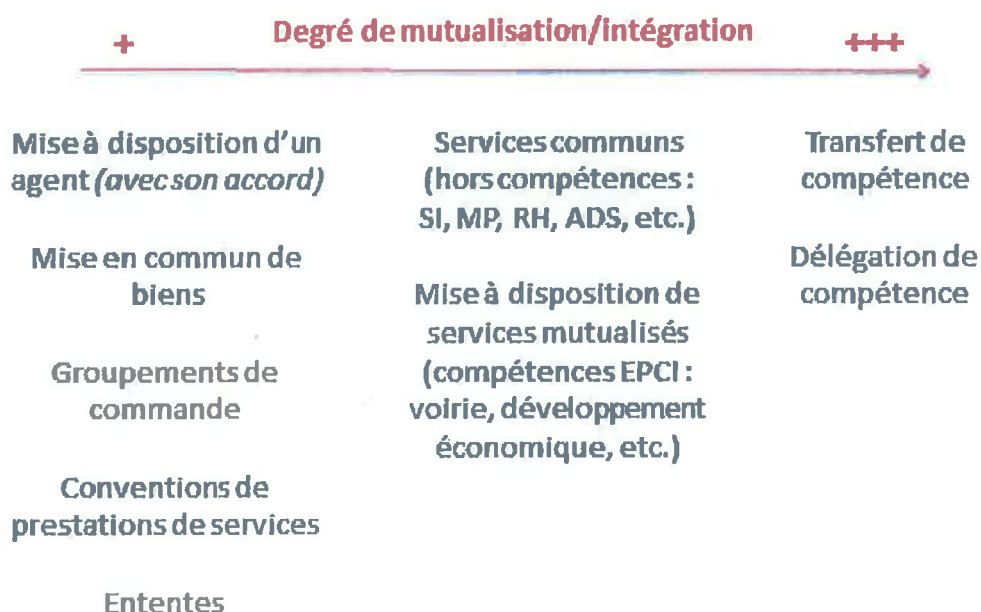
# L'élaboration du schéma

## Quel est son objet ?

Le schéma de mutualisation est :

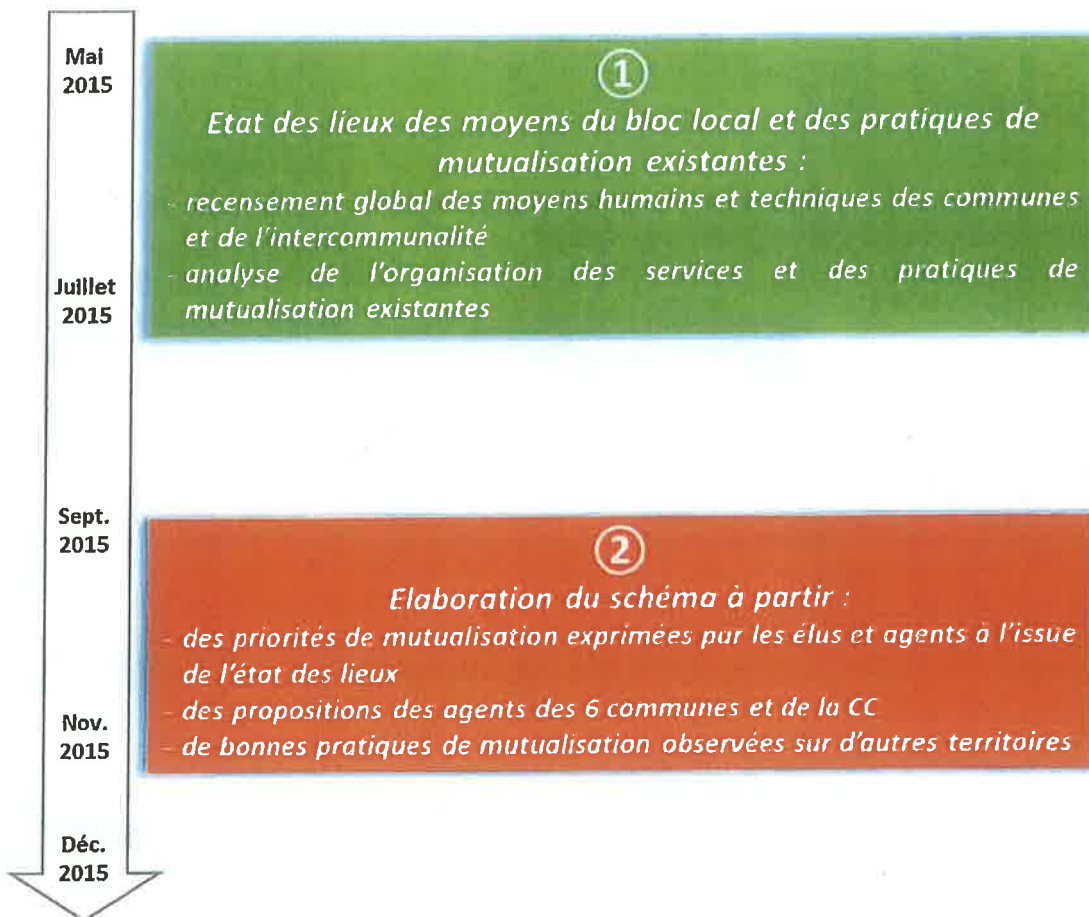
- Une **obligation nouvelle** pour tous les EPCI
- Une **feuille de route** pour la durée du mandat, à renouveler ensuite après chaque élection
- Un document qui vise, selon l'article L5211-39-1 du CGCT, à « assurer une meilleure organisation des services » en recherchant :
  - La **performance de l'action publique**, dans un contexte de diminution des fonds publics
  - L'amélioration de **l'offre et la qualité du service** public, en coordonnant les moyens
  - L'**évolution professionnelle** des agents (opportunité de mobilité, montée en compétences, etc.)
- Un cadre pour la mise en commun de **moyens humains et techniques** entre la CC et les communes membres
  - Des mutualisations potentiellement à géométrie variable
  - Des conventions à prévoir pour l'application du schéma de mutualisation (CGCT, art. L5111-1)

## Quelles sont les différentes formes de mutualisation ?



## Les étapes de construction du schéma

Le schéma de mutualisation a été réalisé en 2 grandes étapes :



## L'organisation du document

L'état des lieux, qui fait l'objet d'un rapport d'état des lieux distinct de ce document, est résumé dans le chapitre suivant.

Le projet de mutualisation 2015-2020 est présenté par la suite ; chaque action retenue est détaillée sous forme de fiche. Le calendrier de mise en œuvre des actions est également précisé.

Enfin les modalités de pilotage du schéma sont abordées, de façon à garantir le suivi des actions tout au long de leur mise en œuvre.

# SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX

2

## Rappel du contexte local

2<sup>ème</sup> pôle du Tarn-et-Garonne après l'agglomération de Montauban, la Communauté de communes (CC) regroupe 2 communes urbaines et 4 communes rurales.

	Pop. municipale (2013)	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
<b>CC Terres de Confluences</b>	<b>29 136</b>	<b>249</b>	<b>117</b>
Castelsarrasin	13 739	76,8	179
Moissac	12 564	86	146
Durfort-Lacapelette	851	35,8	24
Montesquieu	773	28,7	27
Boudou	702	12,3	57
Lizac	507	9,4	54
<b>Poids de la CC dans le département</b>	<b>11,8%</b>	<b>8,7%</b>	

## Les compétences statutaires de la CC (en date du 11 février 2015)

### Compétences obligatoires

#### Aménagement de l'espace

- Elaboration, gestion et suivi du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
- Participation aux démarches (contractuelles) de développement territorial engagées en partenariat avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et/ou le Pays Garonne Quercy Gascogne

#### Actions de développement économique

- Elaboration d'une stratégie cohérente de développement économique
- Création, aménagement et commercialisation des 3 zones d'activités communautaires (Borde Rouge, Barrès, Fleury) ; implantation d'entreprises dans les 3 zones communautaires et de services publics dans la zone de Fleury
- Promotion touristique (réalisation et publication d'un guide touristique et d'un plan, participation à des salons)
- Aéroport de Gandalou (études, investissement et fonctionnement)
- Soutien à l'économie sociale (subventions en investissement ou fonctionnement)

### Compétences optionnelles

#### Protection et mise en valeur de l'environnement

- Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets verts ; collecte et élimination ou valorisation des encombrants et déchets 3D ; gestion en fonctionnement et investissement des 2 déchetteries intercommunales
- Mise en valeur des milieux aquatiques et gestion des ripisylves

#### Assainissement non collectif

Elaboration d'un schéma d'assainissement, contrôle des dispositifs privés d'assainissement autonome neufs ou existants, fixation des taxes ou redevances liées au service de contrôle

**Politique de la ville**

Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville

**Aires de covoiturage**

Création, aménagement et gestion ou participation au financement d'aires de covoiturage sécurisées d'intérêt communautaire

**Compétences facultatives****Fourrière intercommunale**

Investissement et fonctionnement (mise à disposition gratuitement des locaux à une association)

**Equipements éducatifs, culturels, sportifs ou de loisirs**

Etude, investissement, fonctionnement d'équipements éducatifs, culturels, sportifs ou de loisirs implantés dans la zone de Fleury

**Restauration collective**

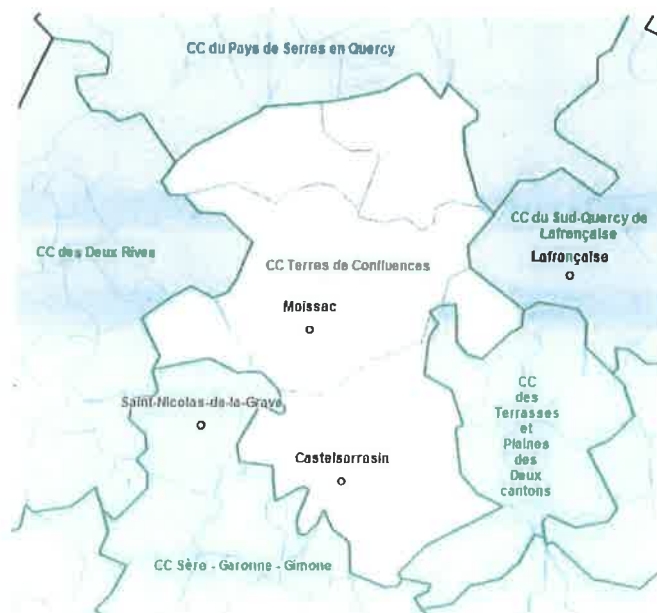
Investissement et fonctionnement de la cuisine centrale ; fabrication des repas en liaison froide, destinés aux écoles, centre de loisirs et adultes du foyer-restaurant ; livraison des repas dans les points de distribution ; matériels de remise en température des repas dans des points de distribution

**Subventions aux associations d'intérêt communautaire****Aménagement numérique**

- Etablissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, exploitation et opération liées à ces infrastructures et réseaux
- Fournitures de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée

La Communauté de communes Terres de Confluences est limitrophe de 5 autres Communautés de communes.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), dont la version définitive est adoptée depuis la fin mars 2016, prévoit une fusion des CC Terres de Confluences et Sère Garonne Gimone et le rattachement des communes de La Ville Dieu du Temple et Saint Porquier (qui serait alors effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017).



	Commune siège	Nombre de communes	Population totale regroupée
CC des Deux Rives	Valence	28	19 000
CC du Pays de Serres en Quercy	Lauzerte	22	8 950
<b>CC Terres de Confluences</b>	<b>Castelsarrasin</b>	<b>6</b>	<b>29 640</b>
CC Sère - Garonne - Gimone	Saint-Nicolas-de-la-Grave	14	6 670
CC du Sud-Quercy de Lafrançaise	Lafrançaise	7	7 120
CC des Terrasses et Plaines des Deux cantons	Les Barthes	6	8 480

Source : BANATIC (Direction générale des collectivités locales)

Si ce nouveau périmètre est adopté, la nouvelle intercommunalité rassemblera 22 communes et 39 557 habitants. Castelsarrasin et Moissac regrouperont à elles deux plus de 65% de la population.

## Recensement des moyens et des pratiques

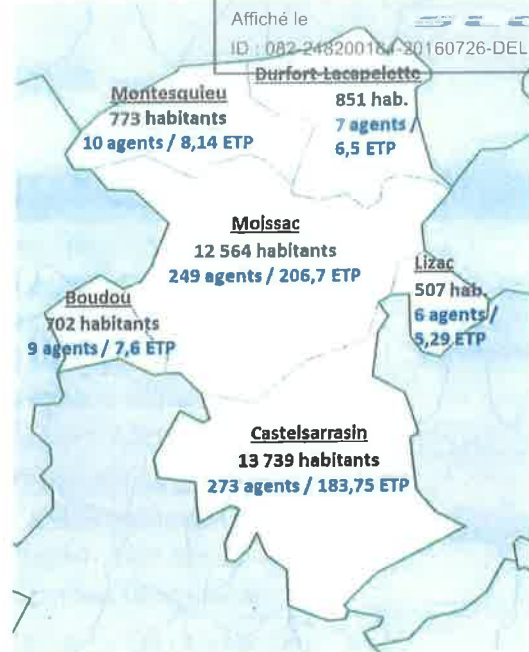
### Démographie des effectifs

	Pop. munic. 2013	Nombre d'ETP	Nombre d'agents	Titulaires	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Hors filière
Lizac	507	5,3	6	4			5	1
Boudou	702	7,6	9	7			8	1
Montesquieu	773	8,1	10	7			7	3
Durfort-Lacapelette	851	6,5	7	6	1		5	1
Moissac	12 564	Titulaires : 206,7 Non titulaires : NC	249 (juin 2015)	209	12	30	187	20
Castelsarrasin	13 739	NC	273 (juillet 2015)	NC	NC	NC	NC	
<b>Total Communes</b>	<b>29 136</b>	<b>NC</b>	<b>554</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>26</b>
CC Terres de Confluences	-	NC	44 (Janvier 2016)	36	2	3	39	0
<b>Total bloc local</b>	<b>-</b>	<b>NC</b>	<b>591</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>26</b>



### Effectifs communaux :

- 554 agents communaux (hors CCAS), dont 94% dans les 2 communes urbaines (qui rassemblent 90% de la population du territoire)
- Plus de 40% des agents de Castelsarrasin travaillent dans les écoles ou dans le cadre des activités périscolaires, pour un temps de travail total (ETP) difficilement quantifiable
- Dans les 4 communes de moins de 1 000 habitants, une situation à peu près équivalente en termes de ressources humaines ; à une exception près (un agent de catégorie A à Durfort-Lacapelette), tous les agents sont de catégorie C



### Effectifs intercommunaux :

- Des effectifs en hausse, établis à 44 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2016
- 4,55% d'agents de **catégorie A**

Les effectifs communaux et intercommunaux s'expliquent en partie par les modalités d'intervention des communes et de la CC : elles exercent plusieurs missions en régie (collecte des déchets et restauration collective pour la CC ; régie culturelle, cinéma et galerie d'art pour Castelsarrasin ; agence postale pour 3 des 4 communes rurales).

## Gestion du personnel

Thématiques	Ecarts de pratiques
<b>Congés annuels et RTT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des pratiques communales relativement homogènes en termes de congés annuels (environ 27 jours), sauf à Castelsarrasin (33 jours)</li> <li>• De 0 à 24 jours de RTT selon les agents et les communes</li> </ul>
<b>Régimes indemnitaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De 1 à 13 régimes applicables</li> <li>• Les 6 communes et la CC ont notamment mis en place l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)</li> <li>• Castelsarrasin a mis en place davantage de primes et d'indemnités</li> </ul>
<b>Action et protection sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des modalités d'action sociale diverses : action sociale interne, COS, cotisation au CNAS ou aucune action</li> <li>• Une commune sur deux ainsi que la CC participent financièrement à la complémentaire santé et prévoyance des agents</li> <li>• 5 communes ont mis en place un dispositif de maintien de salaire en cas de maladie, mais selon des modalités différentes</li> </ul>
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation identique dans les 6 communes et la CC : aucune n'a de plan de formation (ce qui n'empêche pas les agents de suivre des formations)</li> </ul>

## Moyens techniques

Thématiques	Ecarts de pratiques
<b>Parc informatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Situation similaire dans les 4 communes de moins de 1 000 habitants : 1 à 2 postes, convention avec le centre de gestion pour la maintenance</li> <li>• Un nombre de postes bien plus important à Castelsarrasin et Moissac, dont la maintenance est assurée en interne</li> <li>• Une organisation récente à la CC : 12 postes, convention avec le centre de gestion et recours à une société privée pour la maintenance</li> </ul>
<b>Logiciels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 logiciels de comptabilité différents, idem pour les logiciels RH, 2 logiciels différents pour les marchés publics</li> <li>• Les 4 communes rurales ont une convention avec le centre de gestion pour la dématérialisation des marchés publics</li> </ul>
<b>Véhicules et équipements d'entretien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipement des 4 communes rurales relativement similaire, malgré les écarts de superficie communale du fait que certaines communes ont recours à des prestations extérieures pour les gros travaux d'entretien</li> <li>• Commune de Castelsarrasin équipée d'un point à temps automatique (PATA) qui pourrait être mis en commun, au vu de l'investissement qu'il a représenté et de sa sous-utilisation actuelle</li> </ul>

## Les pratiques de mutualisation actuelles

	Pratiques de mutualisation recensées
<b>Domaines fonctionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (depuis juillet 2015)</li> <li>• Mise à disposition auprès de la CC de l'agent en charge du système d'information géographique (SIG) de Moissac à hauteur de 40%</li> </ul>
<b>Domaines opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition auprès de la CC de la directrice du CCAS de Moissac en tant que chef de projet politique de la ville à hauteur de 50% pour l'année 2015</li> <li>• Prestations de services techniques par des agents de Castelsarrasin et Moissac pour la CC</li> </ul>

## Synthèse et enjeux

Atouts de la configuration actuelle	Points de fragilité de la configuration actuelle
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des pratiques de mutualisation verticales (entre CC et communes) : création (récente) d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS), mises à disposition d'agents</li> <li>• Des pratiques d'échanges de services et de conseil des communes urbaines vers les communes rurales (projets éducatifs de territoire [PEDT], social)</li> <li>• Des effectifs relativement importants à Castelsarrasin et Moissac, susceptibles de contribuer au développement de la CC (potentiel de transferts d'agents)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'habitudes de travail en commun, notamment entre Castelsarrasin et Moissac</li> <li>• Insatisfaction locale liée à l'organisation de la collecte des déchets (compétence intercommunale, mais fonctionnement toujours en partie communal), qui est perçue comme un sujet à traiter en préalable à toute autre action</li> <li>• Des écarts entre Castelsarrasin, Moissac et les 4 communes rurales, notamment en termes de moyens et de « culture », qui impliquent des besoins différents et des attentes variables en matière de mutualisation (par exemple pour la gestion de la voirie)</li> <li>• Disparités dans la gestion de l'assainissement non collectif (engagement des 4 communes rurales auprès d'un prestataire privé)</li> <li>• Manque d'expertises thématiques dans les communes et la CC (en particulier en matière de développement économique)</li> <li>• Faible visibilité et attractivité de la CC pour les agents communaux</li> </ul>

### → Les enjeux de la mutualisation :

- Consolidation du bloc local : structuration des services intercommunaux et définition d'un projet d'administration, solidarité intercommunale
- Harmonisation des systèmes informatiques, supports pour la mise en commun d'outils et pour une gestion mutualisée
- Rapprochement des pratiques de ressources humaines et gestion prévisionnelle des emplois et compétences (réorganisation en lien avec les départs en retraite et fins de contrats, adaptation aux postes de travail, etc.)
- Economies d'échelles (marchés publics / achats)
- Anticipation et accompagnement des évolutions de compétences et périmètre de la CC

# LE PROJET DE MUTUALISATION

## 2015-2020



### Les priorités de mutualisation retenues

Les échanges avec les élus et les agents des communes et de la Communauté de communes ont abouti à l'identification de **13 actions de mutualisation à mettre en œuvre dans les quatre prochaines années.**

En tenant compte du domaine d'intervention concerné, elles peuvent être classées en **trois volets** :

- 4 actions sont relatives aux **fonctions administratives**, exercées à la fois par les communes et la communauté de commune.

Domaines	Libellé de l'action
<b>Informatique / SIG</b>	<p><b>1.1</b> Se donner les moyens, à l'échelle des 6 communes d'harmoniser les logiciels, de développer et mettre en réseau le SIG, de mettre en place une gestion centralisée du parc informatique, de définir une politique intercommunale de gestion des données, de développer des solutions de partage de documents</p> <p><b>1.2</b> Mettre en place des moyens communs pour développer l'e-administration en direction des habitants et des entreprises</p>
<b>Commande publique</b>	<b>2.</b> Gérer progressivement l'ensemble des achats et marchés publics des communes et de la CC à l'échelle intercommunale
<b>Ingénierie montage de projets et de dossiers de financement</b>	<b>3.</b> Proposer aux communes un appui-conseil dans la conception de projets et la recherche de financements
<b>Ressources humaines</b>	<p><b>4.1</b> Harmoniser les pratiques en matière de : procédures hygiène et sécurité, recrutement, conduite des entretiens annuels, action et protection sociale</p> <p><b>4.2</b> Gérer collectivement la formation des agents</p>

- 6 actions sont relatives aux **domaines opérationnels dont la compétence est déjà transférée à la communauté de commune**, mais qu'elle n'a pas totalement investis à ce jour.

Domaines	Libellé de l'action
<b>Aménagement, urbanisme</b>	<b>5.</b> Harmoniser les pratiques en matière de contrôle de la publicité, d'accessibilité et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage
<b>Economie</b>	<b>6.</b> Mettre en place une animation économique sur le territoire intercommunal
<b>Promotion touristique</b>	<b>7.</b> Mettre en cohérence et développer la promotion touristique du territoire intercommunal
<b>Déchets</b>	<b>8.</b> Assurer la collecte des déchets de façon optimale sur tout le territoire intercommunal
<b>Assainissement</b>	<b>9.</b> Assurer le service public de l'assainissement non collectif sur tout le territoire intercommunal et préparer la prise de compétence « assainissement collectif »
<b>Restauration collective</b>	<b>10.</b> Proposer une production intercommunale en liaison froide aux communes membres

- 3 actions sont relatives aux **domaines opérationnels qui restent de compétence communale** mais pour lesquelles une plus grande mutualisation serait porteuse de valeur ajoutée.

Domaines	Libellé de l'action
<b>Voirie</b>	<b>11.</b> Gérer collectivement la voirie
<b>Espaces verts</b>	<b>12.</b> Mutualiser la production florale et les connaissances des agents de Moissac et Castelsarrasin avec les autres communes
<b>Social</b>	<b>13.</b> Mettre en cohérence l'analyse des besoins sociaux et l'offre des CCAS de Castelsarrasin et Moissac, et leurs prestations en direction des petites communes, en vue de la création d'un CIAS ou d'un service intercommunal

Ces actions sont détaillées sous forme de fiche dans la suite de ce chapitre, en précisant notamment :

- les objectifs poursuivis ;
- le « périmètre » de la mutualisation, selon qu'elle concerne à la fois la Communauté de communes et toutes les communes, uniquement les communes ou encore la CC et une partie des communes ;
- les modalités et leur date prévisionnelle de leur mise en œuvre ;
- l'impact de la mutualisation sur les effectifs et les finances du bloc local considéré dans son ensemble (Communauté de communes et communes).

## Détail des actions de mutualisation

### Actions relatives aux domaines fonctionnels

<b>Action n°1</b> Informatique / SIG	<p><b>1.1 Se donner les moyens, à l'échelle des 6 communes, d'harmoniser les logiciels, de développer et mettre en réseau le SIG, de mettre en place une gestion centralisée du parc informatique, de définir une politique intercommunale de gestion des données, de développer des solutions de partage de documents</b></p> <p><b>1.2 Mettre en place des moyens communs pour développer l'e-administration en direction des habitants et des entreprises</b></p>	
<b>Périmètre</b>	CC ↔ les 6 communes	
<b>Objectifs poursuivis</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter les échanges dématérialisés entre les communes</li> <li>• Permettre des remplacements ponctuels à distance</li> <li>• Réaliser des économies par rapport aux charges informatiques</li> <li>• Développer une culture et une expertise commune</li> </ul>		
<b>Détail de l'action</b>		<b>Echéancier prévisionnel</b>
<p><b>Action 1.1 : le ou les référents aura (ont) notamment pour mission de mener à bien les actions suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>GFU</b> : Création et gestion mutualisée d'un groupe fermé d'utilisateurs<sup>1</sup></li> <li>• <b>Gestion centralisée du parc informatique</b> : Centraliser les achats (voir fiche Commande publique) ; rédiger une charte informatique commune pour sécuriser le matériel, l'usage, les outils ; mettre en place une plateforme commune pour recenser le nombre de postes, les dates d'achats, les pannes, etc.</li> <li>• <b>Logiciels</b> : Réalisation d'un état des lieux précis, pour recenser les contrats en cours, leur date d'échéance, leur coût, la réactivité des services de maintenance, les fonctionnalités offertes par les logiciels en lien avec les besoins des communes, etc. ; à terme, changement et harmonisation des solutions informatiques</li> <li>• <b>SIG</b> : Améliorer le SIG en cours d'élaboration pour partager davantage de données, sur des problématiques diverses ; mettre en ligne le SIG sur le futur site Internet intercommunal</li> <li>• <b>Gestion des données</b> : Avoir un agent référent CNIL commun (remplir le formulaire CNIL) ; définir une politique commune de gestion des données (distinguer données publiques et données privées, savoir ce que l'on peut diffuser au public et aux entreprises, définir comment traiter les données, etc.)</li> <li>• <b>Partage de documents</b> : Développer des solutions extranet / clouds pour partager des documents et données (un prérequis est de disposer de liaisons de bonne qualité)</li> </ul>		<p>2016</p> <p>2018</p> <p>2016</p> <p>2018</p> <p>2017</p> <p>2019</p>
<p><b>Action 1.2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier les attentes des habitants en termes d'e-services et mettre en place le cas échéant ces e-services par le biais d'une plateforme intercommunale</li> </ul>		<p>2018</p>

<sup>1</sup> Selon l'ARCEP, « un groupe fermé d'utilisateurs (GFU) se définit comme un ensemble de personnes physiques ou morales utilisant un service de communications électroniques dans le cadre de réseaux non connectés à tout autre réseau. Est également un GFU un ensemble de personnes physiques ou morales constituant une communauté d'intérêt expressément identifiable par sa stabilité, sa permanence et son antériorité à l'usage effectif de ce service de communications électroniques. » La conformité d'un ensemble de personnes à la notion de GFU est appréciée au cas par cas par l'ARCEP. La mise en place d'un GFU s'appuie sur un réseau indépendant.

- Généraliser la possibilité de payer la cantine scolaire en ligne sur l'ensemble du territoire (mise en place uniquement à Castelsarrasin aujourd'hui)

### Modalités de mise en œuvre

Documents et conditions d'application	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cas échéant, convention de regroupement d'acheteurs publics</li> <li>• Le cas échéant, convention de mutualisation de moyens (conventions de mise à disposition partielle des agents ou services informatiques, convention relative à une plateforme commune, etc.)</li> </ul>
Référent	<p>Castelsarrasin : Responsable informatique <b>Anthony Pereira (titulaire) et Guillaume GISBERT (suppléant)</b></p> <p>Moissac : Responsable informatique <b>Luc GIULANO et Simon MAUREL</b>, géomaticien mis à disposition de la communauté à hauteur de 40%</p>
Répartition des rôles	<b>A préciser</b>

### Impacts

Effectifs	Neutre (poursuite de la mise à disposition partielle de l'agent SIG de Moissac auprès de la CC)
Finances locales	<p><b>Action 1.1 :</b> Négatif à court terme (création d'un GFU) ; potentiellement positif à terme (économies liées au changement de solutions informatiques)</p> <p><b>Action 1.2 :</b> Négatif (coût de déploiement d'e-services)</p>

### Indicateurs

- Existence d'une charte informatique commune et d'une plateforme commune de gestion centralisée du parc informatique
- Désignation d'un référent CNIL commun

### Commentaires

Les communes souhaitent conserver un fonctionnement communal et de proximité pour la maintenance du parc informatique.

Cette action pourrait conduire à terme (i.e. après 2020) à la création d'un service commun Informatique / SIG.

<b>Action n°2</b> Demande publique	<b>Gérer progressivement l'ensemble des achats et marchés publics des communes et de la CC à l'échelle intercommunale</b>	
Périmètre	CC ↔ les 6 communes	
<b>Objectifs poursuivis</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter la gestion administrative des procédures</li> <li>Sécuriser les procédures d'un point de vue juridique</li> <li>Réaliser des économies d'échelle</li> <li>Optimiser le fonctionnement des collectivités</li> </ul>		
<b>Détail de l'action</b>		<b>Échéancier prévisionnel</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un état des lieux des achats de fournitures et des prestataires des communes (type de fournitures, volume, coût, prestataire installé sur le territoire intercommunal ou à l'extérieur, etc.)</li> </ul>		2016-2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un état des lieux des marchés publics en cours dans les communes et la CC (voirie, assurances, téléphonie, etc.) et de leurs modalités de mise en œuvre (durée et date d'échéance, coût, prestations prévues, etc.)</li> </ul>		2016-2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement dans un premier temps des groupements de commande : identification / choix des achats et / ou marchés à mutualiser en premier au regard du gain potentiel, évaluation des besoins, définition des modalités de commande</li> </ul>		2018-2019
<ul style="list-style-type: none"> <li>Création à terme d'un service commun</li> </ul>		2020
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Documents et conditions d'application	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans un premier temps, conventions de regroupement d'acheteurs publics</li> <li>A terme, convention de mise en place d'un service commun</li> <li>Conventions de transfert de personnel dans le cadre d'un service commun, fiche d'impact, avis des comités techniques et des CAP</li> </ul>	
Référent	Castelsarrasin : <b>Emmanuel COLONEL (titulaire) et Claire Tournes (suppléante)</b> Moissac : <b>Corinne MARSOLLIER</b> Communauté : <b>Marie-Claire DAMASIO</b>	
Répartition des rôles	<b>A préciser</b>	
<b>Impacts</b>		
Effectifs	Neutre (nul dans le cas de groupements de commande ; transfert de personnel communal dans le cas de la création du service commun, qui induirait une augmentation des effectifs de la CC (3 agents, 2,5 ETP))	
Finances locales	Globalement positif (augmentation des charges de la CC, par transfert des charges de service, mais également baisse des coûts, liée à une meilleure gestion des achats et marchés publics)	
<b>Indicateurs</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'achats groupés</li> <li>Pourcentage de réduction des coûts (achats et marchés publics)</li> </ul>		



<b>Action n°3</b> Ingénierie montage de projets et de dossiers de financement	<b>Proposer aux communes un appui-conseil dans la conception de projets et la recherche de financements</b>	
Périmètre	CC ↔ les 6 communes	
<b>Objectifs poursuivis</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager de l'ingénierie, de l'information, des connaissances</li> <li>Drainer des financements sur le territoire</li> </ul>		
<b>Détail de l'action</b>		<b>Echéancier prévisionnel</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition d'un agent de la cellule aménagement et développement de Castelsarrasin, de façon progressive de 0,5 ETP en avril 2016 vers 1 ETP</li> </ul>		2016-2018
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Documents et conditions d'application	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convention de mise à disposition individuelle, précisant à minima la durée et le cas échéant les modalités de facturation</li> <li>L'avis de l'agent et celui de la CAP sont nécessaires</li> </ul>	
Référents	Castelsarrasin : <b>Elodie CARRIE (titulaire) et Audrey Sainte-Marie (suppléante)</b> Moissac : <b>DGS</b> Communauté : <b>DGS</b>	
Répartition des rôles	<b>A préciser</b>	
<b>Impacts</b>		
Effectifs	Neutre	
Finances locales	Globalement positif (apport sur le territoire de financements extérieurs, mais une augmentation des charges de la CC)	
<b>Indicateurs</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de dossiers de demande de subvention déposés</li> <li>Montant total de financements drainés sur le territoire</li> </ul>		
<b>Commentaires</b>		
La Communauté de communes mettra notamment son expertise au service des communes de moins de 1 000 habitants.		

<b>Action n°4</b> Ressources humaines	<b>4.1 Harmoniser les pratiques en matière de : procédures hygiène et sécurité, recrutement, conduite des entretiens annuels, action et protection sociale</b> <b>4.2 Gérer collectivement la formation des agents</b>	
<b>Périmètre</b>	CC ↔ les 6 communes	
<b>Objectifs poursuivis</b>		
<p><b>4.1 Harmonisation des pratiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser les partages d'informations et de conseil entre les communes</li> <li>• Faciliter le travail des agents administratifs (dans leur recherche d'informations, la conception de documents de travail, etc.)</li> </ul> <p><b>4.2 Formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter la formation des agents du bloc local, en regroupant les formations en intra et/ou en union de collectivités</li> <li>• Organiser des formations « sur mesure » ou a minima ajustées aux besoins des agents et au contexte de la CC</li> <li>• Limiter les coûts de formation des agents</li> </ul>		
<b>Détail de l'action</b>		<b>Echéancier prévisionnel</b>
<b>6.1 Harmonisation des pratiques :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de réunions régulières (par exemple trimestrielles) entre les agents concernés des 6 communes et de la CC. Ordre du jour à définir selon les besoins des agents et les actualités nationale et locale. Secrétariat de réunion assuré par chaque commune à tour de rôle.</li> </ul>		2016
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désignation de référents, pour répondre à des questions ponctuelles d'autres agents</li> </ul>		2016
<b>6.2 Formation :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement et partage des besoins de formation, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les demandes récurrentes : sauveteur secouriste du travail (SST), premiers secours, etc.</li> <li>o Les demandes spécifiques : utilisation des engins de déneigement, soudure, etc.</li> </ul> </li> </ul>		2016
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recensement des moyens de formation en interne, en particulier l'aptitude de certains agents à en former d'autres (notamment pour des formations par ailleurs payantes telles que les premiers secours, l'informatique, etc.)</li> </ul>		2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de formations collectives localement, en identifiant un référent pour l'organisation (potentiellement la direction des ressources humaines de Castelsarrasin et/ou Moissac)</li> </ul>		2017
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
<b>Documents et conditions d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cas échéant, convention de mise à disposition individuelle, précisant à minima la durée et le cas échéant les modalités de facturation ; l'avis de l'agent et celui de la CAP sont nécessaires</li> <li>• Le cas échéant, conventions de regroupement d'acheteurs publics pour l'achat de formations</li> </ul>	
<b>Référent</b>	Castelsarrasin : <b>Philippe BENZEKRI (titulaire) et Esthel THIAM (suppléante)</b> Moissac : <b>DRH</b> Communauté de communes : <b>Julie TOSTIVINT, RRH</b>	
<b>Répartition des rôles</b>	<b>A préciser</b>	
<b>Impacts</b>		
<b>Effectifs</b>	Neutre	
<b>Finances locales</b>	Potentiellement positif (baisse des coûts de remplacement des agents, ainsi que des coûts directs et indirects de formation)	

**Indicateurs**

- Nombre de remplacements assurés par des agents mis à disposition de plusieurs communes et de la CC
- Nombre de formations suivies par des agents de plusieurs communes et de la CC
- Nombre de formations organisées localement

**Commentaires**

Il existe de longue date des mises à disposition d'agents communaux auprès de la Communauté de communes, en particulier dans les services opérationnels (services techniques, collecte des déchets), notamment en cas d'absence d'agents intercommunaux. Ces pratiques de mutualisation vont se poursuivre : des agents communaux pourront être mis à disposition ponctuellement de la Communauté de communes pour certains services opérationnels de l'intercommunalité.

# Actions relatives aux domaines opérationnels de compétence intercommunale

Envoyé en préfecture le 26/07/2016  
 Reçu en préfecture le 26/07/2016  
 Affiché le  
 ID : 082-248200164-20160726-DEL0720165-DE

<b>Action n°5</b> Aménagement, urbanisme	<b>Harmoniser les pratiques en matière de :</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>contrôle de la publicité</b></li> <li>• <b>accessibilité</b></li> <li>• <b>gestion des aires d'accueil des gens du voyage</b></li> </ul>	
<b>Périmètre</b>	CC ↔ les 6 communes	
<b>Objectifs poursuivis</b>		
<p>Mettre en cohérence les pratiques communales et en garantir la qualité dans le prolongement du plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accueil des gens du voyage</b> : Aborder collectivement la question des aires d'accueil des gens du voyage dans le PLUIH et préparer le transfert de la gestion à l'intercommunalité (au 1<sup>er</sup> janvier 2017)</li> <li>• <b>Publicité</b> : Une fois le PLUI adopté (i.e. en 2019), harmoniser les pratiques de contrôle, organiser des échanges d'expérience et une veille juridique commune</li> <li>• <b>Accessibilité</b> : Traiter à l'échelle intercommunale toutes les problématiques d'accessibilité</li> </ul>		
<b>Détail de l'action</b>		<b>Echéancier prévisionnel</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accueil des gens du voyage</b> : dimensionnement des moyens nécessaires à la gestion des aires situées sur le territoire intercommunal et définition des modalités d'exercice de cette compétence au niveau intercommunal</li> </ul>		2016
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Publicité</b> : Mise en place de réunions régulières (par exemple trimestrielles) entre les agents concernés des 6 communes et de la CC. Ordre du jour à définir selon les besoins des agents et les actualités nationale et locale. Secrétariat de réunion assuré par chaque commune à tour de rôle.</li> </ul>		2019
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accessibilité</b> : Création d'une commission accessibilité intercommunale</li> </ul>		2018
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
<b>Documents et conditions d'application</b>	L'agent en charge du suivi de la commission accessibilité pourra voir sa fiche de poste modifiée pour intégrer cette tâche parmi ses missions.	
<b>Référent</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accueil des gens du voyage</b> : Pour Castelsarrasin, <b>Franck TREVISSON (titulaire) et François POUX (suppléant)</b>, Pour Moissac, non identifié</li> <li>• <b>Publicité</b> : Pour Castelsarrasin, <b>John SCHOLZ</b>, pour la Communauté de communes, <b>Laure BOFFA</b>, Responsable Aménagement, Pour Moissac, non identifié</li> <li>• <b>Accessibilité</b> : Pour Castelsarrasin, <b>Dominique MARCINIAK</b>, Pour Moissac et la communauté : non identifié</li> </ul>	
<b>Répartition des rôles</b>	<b>A préciser</b>	
<b>Impacts</b>		
<b>Effectifs</b>	Neutre	
<b>Finances locales</b>	Neutre	
<b>Indicateurs</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Publicité</b> : nombre de réunions d'échanges organisées annuellement</li> <li>• <b>Accueil des gens du voyage</b> : prise en compte de la problématique dans le PLUIH</li> <li>• <b>Accessibilité</b> : création d'une commission intercommunale en matière d'accessibilité<sup>2</sup></li> </ul>		

<sup>2</sup> La mise en place d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire dans les communes de 5 000 habitants et plus, et dans les intercommunalités compétentes en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Les communes membres peuvent confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale.

<b>Action n°6</b> <b>Economie</b>	<b>Mettre en place une animation économique sur le territoire intercommunal</b>	
<b>Périmètre</b>	CC ↔ les 6 communes	
<b>Objectifs poursuivis</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la capacité de la Communauté de communes à intervenir dans le champ économique</li> <li>Mettre en œuvre le projet de territoire qui fait du développement économique une priorité avec dans un premier temps la réalisation d'un schéma de développement économique puis sa mise en œuvre</li> </ul>		
<b>Détail de l'action</b>		<b>Echéancier prévisionnel</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition de la communauté de communes, d'un agent de la cellule aménagement et développement de Castelsarrasin. Cette mise à disposition se fera de façon progressive de 0,5 ETP en avril 2016 vers 1 ETP.</li> </ul>		2016
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre concertée d'actions de développement économique en application du schéma intercommunal de développement économique</li> </ul>		2018-2019
<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition et mise en œuvre d'une politique intercommunale du commerce : envisager le transfert du 2<sup>ème</sup> agent de la cellule aménagement et développement de Castelsarrasin (il pourrait être mis à disposition de la ville de Castelsarrasin sur une partie de son temps de travail pour suivre les actions communales engagées)</li> </ul>		2018-2019
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Documents et conditions d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convention de mise à disposition individuelle, précisant à minima la durée et le cas échéant les modalités de facturation</li> <li>L'avis de l'agent et celui de la CAP sont nécessaires</li> </ul>	
<b>Référents</b>	Castelsarrasin : <b>Elodie CARRIE (titulaire) et Audrey Sainte-Marie (suppléante)</b> Moissac : <b>DGS</b> Communauté : <b>DGS</b>	
<b>Répartition des rôles</b>	<b>A préciser</b>	
<b>Impacts</b>		
<b>Effectifs</b>	Neutre à l'échelle du bloc local	
<b>Finances locales</b>	Neutre (le temps de travail que l'agent ne consacre pas à sa commune est refacturé à la CC)	
<b>Indicateurs</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration d'un schéma intercommunal de développement économique</li> <li>Nombre d'actions intercommunales d'animation économique</li> </ul>		

<b>Action n°7</b> Promotion touristique	<b>Mettre en cohérence et développer la promotion touristique du territoire intercommunal</b>	
Périmètre	Moissac ↔ Castelsarrasin ↓ les 4 communes de moins de 1 000 habitants + Communauté de communes	
<b>Objectifs poursuivis</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se donner les moyens de mettre en œuvre le projet de territoire intercommunal, et en particulier de développer de nouvelles actions de communication touristique à l'échelle intercommunale</li> <li>• Rechercher une meilleure efficacité et efficience en rapprochant les 2 offices de tourisme et en coordonnant les acteurs du secteur touristique</li> </ul> <p>Rappelons que la promotion touristique devient une compétence obligatoire de la CC au 1<sup>er</sup> janvier 2017.</p>		
<b>Détail de l'action</b>		<b>Echéancier prévisionnel</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les échanges entre personnels des offices de tourisme (notamment autour des démarches de commercialisation des 2 offices de tourisme [OT]) et améliorer leur connaissance de tout le territoire :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organiser des éductours sur le territoire (avec l'agence départementale du tourisme)</li> <li>○ Organiser des rencontres entre les 2 responsables promotion communication</li> </ul> </li> </ul>		2016
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en commun les bases de données de prestataires pour des visites de groupes</li> </ul>		2016
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la préparation collective du guide intercommunal annuel suffisamment en amont :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Définir le rétroplanning</li> <li>○ Organiser les contributions, préciser les rôles respectifs</li> </ul> </li> </ul>		2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer via les 2 OT sur des événements qui ont lieu dans toute la CC</li> </ul>		2016
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un office de tourisme intercommunal</li> </ul>		2017
<b>Mise en œuvre</b>		
Documents et conditions d'application	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifications des statuts de l'EPIC, avis des comités techniques concernant le transfert des agents</li> </ul>	
Référent	Castelsarrasin : <b>Mylène LABIT (titulaire) et Marie-Lise ARTEL (suppléante)</b> Moissac : <b>Aude CANCE et Muriel BEAUTRU</b>	
Répartition des rôles	A préciser	
<b>Impacts</b>		
Effectifs	Globalement neutre (transfert de personnel communal vers l'EPIC)	
Finances locales	Globalement neutre	
<b>Indicateurs</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'éductours mutualisés entre les 2 OT</li> <li>• Nombre d'actions communes de promotion touristique</li> </ul>		

<b>Action n°8</b> <b>Déchets</b>	<b>Assurer la collecte des déchets de façon optimale sur tout le territoire intercommunal</b>	
<b>Périmètre</b>	CC ↔ Castelsarrasin, Moissac, Lizac, Boudou (+ Montesquieu et Durfort-Lacapelette ?) La collecte des déchets à Montesquieu et Durfort-Lacapelette est aujourd'hui assurée par deux syndicats. La prise en charge de la collecte dans ces deux communes par le service intercommunal fera l'objet d'une étude dans le cadre du projet de territoire. Le périmètre du service intercommunal sera établi en fonction des conclusions de cette réflexion.	
<b>Objectifs poursuivis</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'organisation des services intercommunaux existants</li> <li>• Optimiser le fonctionnement des collectivités</li> </ul>		
<b>Détail de l'action</b>		<b>Echéancier prévisionnel</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réorganisation du service (parallèlement aux actions du projet de territoire prévues en 2016-2017 : construction d'un centre technique intercommunal, recrutement d'un coordinateur de collecte et étude de réorganisation de la collecte) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Harmonisation des pratiques de travail des agents (horaires de travail, temps de présence, pauses, etc.)</li> <li>○ Utilisation entièrement mutualisée des matériels existants (Castelsarrasin et Moissac se prêtent déjà les bennes au besoin, mais il s'agit de réellement les partager)</li> <li>○ Révision du schéma des tournées de collecte</li> <li>○ Le cas échéant, transfert à la CC des agents communaux dont le travail consiste exclusivement à remplir des tâches intercommunales (collecte des déchets, entretien)</li> <li>○ Poursuite du système de remplacement ponctuel d'agents de collecte intercommunaux par des agents communaux</li> </ul> </li> </ul>		2016-2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du service <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réflexion sur la prise en charge par la CC du nettoyage des places de marchés</li> </ul> </li> </ul>		2018-2020
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
<b>Documents et conditions d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cas échéant, conventions de transfert de personnel, fiches d'impact, avis des comités techniques et des CAP</li> <li>• Convention de mise à disposition individuelle, précisant à minima la durée et le cas échéant les modalités de facturation ; l'avis de l'agent et celui de la CAP sont nécessaires</li> </ul>	
<b>Référents</b>	<p>Pour la communauté de communes : <b>Claire CAPDEVIELLE, Responsable environnement (titulaire) et David LOUSTALOT, coordinateur collecte intercommunal (suppléant)</b></p> <p>Pour Castelsarrasin : <b>Thierry ARNAL</b></p> <p>Pour Moissac : <b>à préciser</b></p>	
<b>Répartition des rôles</b>	<b>A préciser</b>	
<b>Impacts</b>		
<b>Effectifs</b>	<p>Globalement neutre dans un premier temps (les effectifs du service intercommunal pourraient augmenter, via des transferts de personnels de Castelsarrasin et Moissac, en fonction des renforts nécessaires pour assurer la collecte sur les 4 communes déjà couvertes par le service)</p> <p>Potentielle augmentation des effectifs intercommunaux, en cas d'élargissement de la collecte aux 2 autres communes de la CC (transfert de personnel(s) des syndicats couvrant ces deux communes et/ou recrutement)</p>	
<b>Finances locales</b>	Négatif (en termes d'investissements dans un premier temps : coût de la construction du centre technique intercommunal)	
<b>Indicateurs</b>		

Satisfaction des acteurs communaux par rapport à l'organisation du service de collecte des déchets

Envoyé en préfecture le 26/07/2016  
Recu en préfecture le 26/07/2016  
Affiché le   
ID : 082-248200164-20160726-DEL0720165-DE



<b>Action n°9</b> Assainissement	<b>Assurer le service public de l'assainissement non collectif sur tout le territoire intercommunal et préparer la prise de compétence « assainissement collectif »</b>	
Périmètre	CC ↔ les 6 communes	
<b>Objectifs poursuivis</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'organisation des services intercommunaux existants, en donnant un statut officiel au service en charge du diagnostic et du contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif</li> <li>Optimiser le fonctionnement des collectivités, en élargissant le service aux communes rurales une fois échu leur engagement avec un prestataire privé</li> </ul>		
<b>Détail de l'action</b>		<b>Echéancier prévisionnel</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Création officielle du SPANC</li> </ul>		2016
<ul style="list-style-type: none"> <li>Extension progressive à tout le territoire</li> </ul>		2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation de la prise de compétence obligatoire de la CC en matière d'assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : recensement et diagnostic des infrastructures, état des lieux des modes de gestion, évaluation financière, évaluation des transferts de charges, dimensionnement du service intercommunal, définition des modalités de création et de fonctionnement du service</li> </ul>		2019-2020
<b>Mise en œuvre</b>		
Documents et conditions d'application	..	
Référents	Pour la communauté de communes : <b>directeur des services techniques (recrutement en cours) et Claire CAPDEVIELLE, responsable ANC CC</b> Pour Castelsarrasin : <b>Michel GENDRE</b>	
Répartition des rôles	A préciser	
<b>Impacts</b>		
Effectifs	Neutre	
Finances locales	Neutre	
<b>Indicateurs</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de contrôles de dispositifs effectués pour chaque commune</li> </ul>		

<b>Action n° 10</b> Restauration collective	<b>Proposer une production intercommunale en liaison froide aux communes membres</b>	
Périmètre	CC ↔ Castelsarrasin, Moissac, Boudou	
<b>Objectifs poursuivis</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'organisation des services intercommunaux existants</li> <li>• Optimiser le fonctionnement des collectivités</li> </ul>		
<b>Détail de l'action</b>		<b>Echéancier prévisionnel</b>
Mise en place d'une délégation de service public		01/09/2016
<b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Documents et conditions d'application	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délibération</li> <li>• Courrier d'accord de l'agent, avis des CT et CAP</li> <li>• Convention de prestations de services entre la communauté et les communes bénéficiaires</li> </ul>	
Référent	Pour la communauté de communes : <b>à préciser</b> Pour la commune de Moissac : <b>à préciser</b> Pour la commune de Castelsarrasin : <b>Fethi KERRAOUI</b>	
Répartition des rôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des repas par les agents de la Communauté de communes détachés auprès d'un délégataire</li> <li>• Livraison assurée par un agent de la communauté</li> <li>• Services, surveillance en offices assurés par les agents des communes bénéficiaires</li> </ul>	
<b>Impacts</b>		
Effectifs	Neutre	
Finances locales		
<b>Indicateurs</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre annuel de repas produits par les agents intercommunaux et services par les agents communaux</li> </ul>		

# Actions relatives aux domaines opérationnels de compétence communale

Envoyé en préfecture le 26/07/2016  
 Reçu en préfecture le 26/07/2016  
 Affiché le  
 ID : 082-248200164-20160726-DEL0720165-DE

<b>Action n°11</b> Voirie	<b>Gérer collectivement la voirie</b>	
<b>Périmètre</b>	CC ↔ les 6 communes	
<b>Objectifs poursuivis</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager des moyens communaux</li> <li>Optimiser le fonctionnement des collectivités</li> </ul>		
<b>Détail de l'action</b>		<b>Echéancier prévisionnel</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>A court terme, mutualiser le gros matériel (point-à-temps automatique de Castelsarrasin)</li> </ul>		2016-2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>A moyen terme, mettre en place une gestion commune de tout ou partie de la voirie des communes: recensement et diagnostic des voiries, hiérarchisation du réseau ; évaluation des organisations en place et évaluation budgétaire ; définition de l'intérêt communautaire et transfert de la voirie ; organisation fonctionnelle et opérationnelle, programmation financière</li> </ul>		2018-2019
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Documents et conditions d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convention de prêt de matériel, précisant à minima la durée et le cas échéant les modalités de facturation</li> <li>Convention de mise à disposition individuelle, précisant à minima la durée et le cas échéant les modalités de facturation ; avis de l'agent et de la CAP</li> <li>A moyen terme, conventions de transfert de personnel, fiches d'impact, avis des comités techniques et des CAP</li> </ul>	
<b>Référent</b>	Pour la communauté de communes : <b>directeur des services techniques (recrutement en cours)</b> Pour la commune de Moissac : <b>à préciser</b> Pour la commune de Castelsarrasin : <b>Michel KRANTSCHENKO (titulaire) et Michel GENDRE (suppléant)</b>	
<b>Répartition des rôles</b>	<b>A préciser</b>	
<b>Impacts</b>		
<b>Effectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Neutre à court terme</li> <li>A moyen terme, potentiellement un transfert de personnels et/ou recrutement dans le cadre du transfert de compétence</li> </ul>	
<b>Finances locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Positif à court terme (diminution des coûts d'entretien)</li> <li>A estimer plus précisément dans le cadre du transfert de compétence (évaluation des transferts de charges)</li> </ul>	
<b>Indicateurs</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Linéaire entretenu avec du matériel mutualisé</li> <li>Linéaire géré à l'échelle intercommunale</li> </ul>		

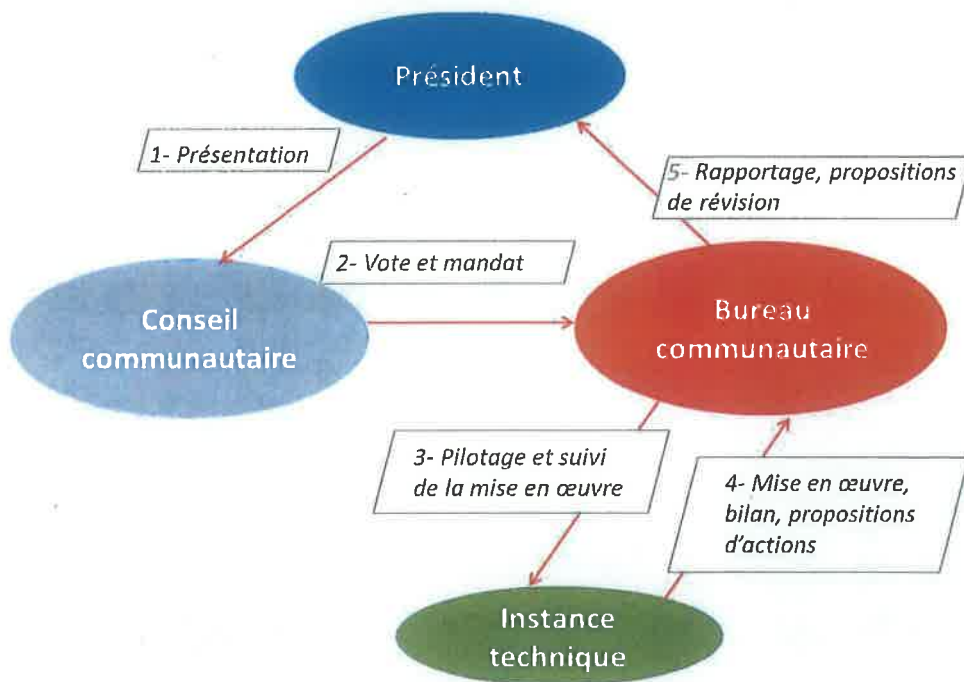
<b>Action n°12</b> Espaceau verdis	<b>Mutualiser la production florale et les connaissances des agents de Moissac et Castelsarrasin avec les autres communes</b>	
Périmètre	Moissac ↓ les 4 communes de moins de 1 000 habitants ( <i>mutualisation hors CC</i> )	Castelsarrasin ↓
<b>Objectifs poursuivis</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser le savoir-faire et les productions de Moissac et Castelsarrasin</li> <li>• Contribuer à embellir les cœurs de village des 4 communes rurales</li> <li>• Economiser sur l'achat de fleurs dans les 4 communes rurales et utiliser la surproduction des serres</li> <li>• Partager des moyens communaux</li> <li>• Optimiser le fonctionnement des collectivités</li> </ul>		
<b>Détail de l'action</b>		<b>Echéancier prévisionnel</b>
• Mutualisation de la production florale : accès gracieux des communes de Boudou, Montesquieu, Durfort-Lacapelette et Lizac aux surplus de production des serres de Moissac et Castelsarrasin		2016
• Partage de connaissances sur le fleurissement, les maladies, etc. : échanges de pratiques entre agents		2016
• Prêt de gros matériels aux 4 communes rurales		2016
<b>Mise en œuvre</b>		
Documents et conditions d'application	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention de prêt de matériel, précisant à minima la durée et le cas échéant les modalités de facturation</li> <li>• Le cas échéant, convention de mise à disposition individuelle, précisant à minima la durée et le cas échéant les modalités de facturation ; avis de l'agent et de la CAP</li> </ul>	
Référent	Pour Castelsarrasin : <b>Christian DIRAT</b> Pour Moissac : <b>à préciser</b>	
Répartition des rôles	A préciser	
<b>Impacts</b>		
Effectifs	Neutre	
Finances locales	Globalement neutre (des frais de fleurissement en moins pour les communes rurales, quelques heures de travail à consacrer aux échanges entre agents)	
<b>Indicateurs</b>		
Satisfaction des agents et élus par rapport à la mutualisation de la production florale		

<b>Action n°13 Social</b>	<b>Mettre en cohérence l'analyse des besoins sociaux et l'offre des CCAS de Castelsarrasin et Moissac, et leurs prestations en direction des petites communes, en vue de la création d'un CIAS ou d'un service intercommunal</b>	
<b>Périmètre</b>	CCAS Moissac ↔ CCAS Castelsarrasin ↓ CC + les 4 communes de moins de 1 000 habitants	
<b>Objectifs poursuivis</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier collectivement les problématiques communes à tout le territoire intercommunal et celles plus spécifiques à une commune (voire un quartier), et partager les enjeux sociaux du territoire</li> <li>• Engager une démarche de rapprochement, voire d'harmonisation du fonctionnement et de l'offre de services des 2 centres communaux d'action sociale (CCAS) de Castelsarrasin et Moissac</li> <li>• Apporter un appui aux communes rurales dans l'accompagnement de personnes en difficulté, en mutualisant les moyens existants au sein des CCAS</li> </ul>		
<b>Détail de l'action</b>		<b>Echéancier prévisionnel</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un état des lieux croisé de l'organisation et des prestations des CCAS de Castelsarrasin et Moissac, et identification des services susceptibles de faire l'objet de mutualisations entre communes (conseil local de sécurité et prévention délinquance [CLSPD], assistance logement, etc.) et/ou susceptibles d'être harmonisés (services aux personnes âgées)</li> </ul>		2016-2017
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une analyse des besoins sociaux à l'échelle intercommunale (portage par un CCAS)</li> </ul>		2017-2018
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de compétence « action sociale » par la CC et création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) ou d'un service intercommunal : évaluation des organisations en place et évaluation budgétaire ; définition de l'intérêt communautaire ; organisation fonctionnelle et opérationnelle, programmation financière</li> </ul>		2019-2020
<b>Mise en œuvre</b>		
<b>Documents et conditions d'application</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cas d'une analyse des besoins sociaux externalisée, convention de regroupement d'acheteurs publics</li> <li>• Conventions de mutualisation de moyens et de prestations de services</li> </ul>	
<b>Référent</b>	CCAS de Moissac : <b>Christine DEFIN, directrice CCAS Moissac</b> CCAS de Castelsarrasin : <b>Nicole PAGNI (titulaire) et Anaïs MASARO (suppléante)</b>	
<b>Répartition des rôles</b>	<b>A préciser</b>	
<b>Impacts</b>		
<b>Effectifs</b>	Neutre	
<b>Finances locales</b>	A estimer au regard de l'état des lieux des CCAS	
<b>Indicateurs</b>		
Existence d'une analyse intercommunale des besoins sociaux		

# LE PILOTAGE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Les modalités d'approbation et de suivi de l'avancement du schéma de mutualisation sont définies dans l'article du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif au schéma (art. L5211-39-1). Il est en particulier prévu que « chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ».

En conformité avec le CGCT, le pilotage du schéma de mutualisation de la CC Terres de Confluences est organisé de la façon suivante :



Acteur	Rôle
Président de l'EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque année, il présente au Conseil communautaire l'avancement du schéma de mutualisation (lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget).</li> <li>• Dans l'année qui suit les élections, il engage la réalisation d'un nouvel état des lieux et l'élaboration d'un nouveau schéma de mutualisation.</li> </ul>
Conseil communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il vote le schéma de mutualisation dans l'année qui suit les élections, puis le bilan annuel d'avancement.</li> </ul>
Bureau communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il valide le schéma de mutualisation et les bilans annuels d'avancement avant le vote en Conseil communautaire.</li> <li>• Il pilote et suit la mise en œuvre du schéma de mutualisation.</li> <li>• Il priorise les nouvelles propositions de mutualisation ou des révisions du schéma.</li> </ul>
Groupe technique	<p>Composée d'agents référents (à minima les 3 directeurs généraux des services de la CC, Castelsarrasin et Moissac),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• elle assure la mise en œuvre des actions de mutualisation ;</li> <li>• elle prépare le bilan annuel d'avancement, en appréciant notamment :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'avancement des actions de mutualisation,</li> <li>○ le nombre d'agents mutualisés ;</li> </ul> </li> <li>• elle propose de nouvelles pistes de mutualisation.</li> </ul>

## Définitions et bases juridiques des principales modalités de mutualisation

Modalités de mutualisation	Objet
<b>Mise à disposition de services mutualisés</b> (CGCT, art. L5211-4-1)	Au sein d'un EPCI, mise à disposition ascendante ou descendante d'un service dans le cadre de transferts de compétences
<b>Service commun</b> (CGCT, art. L5211-4-2)	Au sein d'un EPCI, constitution d'un service commun pour effectuer des missions en dehors des compétences transférées
<b>Mise à disposition individuelle</b> (loi du 26 janvier 1984)	Mise à disposition d'un agent d'une entité au profit d'une autre organisation
<b>Mise en commun de moyens</b> (CGCT, art. L5211-4-3)	Acquisition de biens par l'EPCI, qui les partage avec les communes
<b>Création ou gestion d'équipements ou de services</b> (CGCT, art. L5214-16-1)	Un partenaire confie à un autre la création ou la gestion d'équipements ou de services
<b>Ententes</b> (CGCT, art. L5221-1)	Rapprochement entre communes, EPCI ou syndicats mixtes autour d'un objet entrant dans leurs attributions : 3 membres de chaque conseil se réunissent dans une conférence (sans personnalité juridique) ; ils ont la possibilité de signer des conventions pour « entreprendre ou conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune »
<b>Groupement de commande</b> (Ordonnance du 23 juillet 2015)	Regroupement d'acheteurs publics pour mettre en œuvre une procédure de marchés et réaliser des économies sur les achats.

Des précisions concernant les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs de mutualisation dans le document intitulé « La mutualisation, au service des communes, des intercommunalités et de leurs établissements » et produit conjointement par le Ministère de la décentralisation et de la fonction publique, l'Association des Maires de France, l'inspection générale de l'administration et l'inspection générale des finances.



# Acronymes

Envoyé en préfecture le 26/07/2016  
Reçu en préfecture le 26/07/2016  
Affiché le   
ID : 082-248200164-20160726-DEL0720165-DE

ADS	Autorisations du droit des sols
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAP	Commission administrative paritaire
CC	Communauté de communes
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCTC	Communauté de communes Terres de Confluences
CDG	Centre de gestion
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CNAS	Comité national d'action sociale
CNFPT	Centre nationale de la fonction publique territoriale
COS	Comité des œuvres sociales
CUI	contrat unique d'insertion
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ETP	Equivalent temps plein
FPT	Fonction publique territoriale
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et compétences
IAT	Indemnité d'Administration et de Technicité
IEM(P)	Indemnité d'exercice de mission (de préfecture)
IFTS	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires
IHTS	Indemnité Horaire pour travaux supplémentaires
ISS	Indemnité Spécifique de Service
MNT	Mutuelle Nationale Territoriale
PEDT	Projets éducatifs de territoire
PFR	Prime de Fonction et de Résultat
PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal
PSR	Prime de Service et de Rendement
RTT	Réduction du temps de travail
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDCI	Schéma départemental de coopération intercommunale
SIG	Système d'information géographique
SPANC	Service public d'assainissement non collectif

Envoyé en préfecture le 26/07/2016  
Reçu en préfecture le 26/07/2016  
Affiché le **SLO**  
ID : 082-248200164-20160726-DEL0720165-DE